

Mairie de Reims

Place de l'Hôtel de Ville
Reims



Accueil

Jeudi 28 novembre à 13h30

Clôture

Vendredi 29 novembre à 16H30

Date limite d'inscription

Le 14 novembre 2013

Toute annulation
après le 14 novembre 2013
ne pourra plus donner lieu à
remboursement

S'inscrire

Inscription individuelle : 40€

Inscription au titre de la formation continue : 250€

Étudiant : 5 €

Déjeuner du vendredi 29 novembre : 30 €

Dîner du jeudi 28 novembre : 45€

Les forfaits

Inscription + déjeuner : 60€

Inscription + déjeuner + dîner : 95€

Inscriptions et renseignements

CAST - Journées de Reims 27 rue Grandval 51100 REIMS

Tél. 03 26 02 19 43 / Fax 03 26 02 33 54 / Courriel : journeereims@nerim.net

Inscription via le web: www.cast.asso.fr

XXX^{èmes} JOURNÉES DE REIMS

1983-2013 Trente ans de partage d'une clinique des toxicomanes

"Du travail de rue aux salles d'injection surveillées"

Les Jeudi 28 et Vendredi 29 Novembre 2013



A L'HOTEL DE VILLE DE REIMS

Trente ans de partage d'une clinique des toxicomanes

L'accompagnement des toxicomanes dans les années 1965-70 a débuté dans la rue. C'est de la rue que des bénévoles bien intentionnés voulaient extraire ces toxicomanes dont personne ne pouvait ou ne savait s'occuper. Des hommes et des femmes pour lesquels incontestablement la société n'arrivait pas à constituer un tissu dans lequel pouvoir les inscrire. Ou, autrement dit, ces individus ne pouvaient s'inscrire dans la communauté des hommes que comme ça, là, dehors, à la vue de tous, produisant une interrogation sur la détresse sociale, une détresse insupportable.

Plus de quarante ans plus tard, deux propositions sanitaires viennent interroger -encore- ceux qui reçoivent des consommateurs des drogues :

- d'une part l'annonce de lancer l'expérimentation des salles d'injection supervisées, expérimentation qui propose une prise de produit dans de bonnes conditions d'hygiène et sous supervision de personnel de santé.
- d'autre part les prolégomènes à l'autorisation de mise sur le marché d'un myorelaxant qui, initialement prévu pour le traitement de la sclérose en plaques, s'avérerait un remède efficace pour traiter l'alcoolisme : le baclofène.

Dans un premier temps, nous pourrions être tentés de dire qu'il existe un lien entre ces deux événements car ceux-ci entrent dans le champ des addictions ; si l'on s'appuie sur le dénominateur de l'addictologie à savoir le circuit de la récompense. Un autre critère fait appartenir toutes ces variétés à une même famille : celui qui soutient qu'une fois la limite tracée entre ce qui relève d'une consommation normale et ce qui ne l'est pas, tout dépassement, tout excès, peut être classé dans l'ensemble de l'addiction.

A contrario, une deuxième perspective d'analyse, affirme qu'entre ces deux événements, il n'y a pas continuité sinon rupture. Ainsi, les salles d'injections représentent le symptôme qui met en évidence la fragilité de la catégorie nommée addiction.

Si avec le médicament baclofène un pas de plus sera franchi dans les applications sanitaires des avancées scientifico-médicales, poussant encore plus loin l'extension du domaine de la médicalisation de l'organisme, en ce qui concerne la tentative de mettre en place de lieux surveillés, la source n'est pas la science mais le discours politique. Il se fait le promoteur de ce projet réclamé depuis des années par des associations d'usagers au nom d'un droit sous la bannière de la « réduction des risques » pour les concernés et la « pacification » -autrement dit la régulation de la délinquance- pour les riverains.

On voit aussi comment les deux initiatives ne sont pas similaires, là où l'une est intégrative : dès sa mise sur le marché le baclofène pourra être prescrit par tout médecin de ville ou en institution (déjà d'anciens héroïmanes devenus alcoolo-dépendants sollicitent ce traitement), l'autre est exclusive : elle nécessite, se soustrayant de tout dispositif actuellement en place, d'un lieu nouveau conçu spécialement à cet effet.

Des distinctions pourraient continuer à être décelées. Néanmoins, le fait de mettre ces deux événements face à face nous invite à nous demander si ces deux démarches de santé publique ne manifesterait deux forces antagonistes : l'une est centrifuge et l'autre est centripète. Avec le baclofène, l'alcoolisme, de façon centripète, sera attiré vers le centre et trouvera droit de cité dans les centres généralistes conçus pour le suivi des « addicts. » La prise en charge de l'alcoolisme perdra ainsi en spécificité. Simultanément et de façon centrifuge, les lieux protégées pour des injecteurs, seront poussées vers la marge du tissu associatif existant. Leur suivi gagnera en spécificité, spécificité qui va jusqu'à une distorsion de la loi de 1970 en autorisant la présence d'héroïne, de cocaïne et leur consommation.

Il n'y a pas de progrès de la science sans déchets. Les progrès de la science, en même temps qu'ils accumulent des connaissances, déploient des nomenclatures et élargissent le champ des troubles et de traitements, et produit des stigmatisations et des marginalités. Ici, science, politique et économie sont indissociables.

Nous vous invitons à participer aux prochaines *Journées de Reims* avec comme objectif une tentative de réponse aux questions suivantes :

- Les salles d'injection supervisées sont-elles les *objectrices de conscience* de la notion d'addiction ? Dans cette entreprise d'abrasement des différences, seront-elles le paradigme de ce qui résiste à être classé ?

- Concernant le baclofène : comment définir son effet thérapeutique, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un médicament de substitution ? Son effet qui supprime « *l'envie* », pourra-t-il être étendu -dans le sens d'étendre son indication- vers d'autres dépendances que celle à l'alcool ?

- Assisterons-nous, aujourd'hui, à la guerre entre *les pour* et *les contre*, entre les partisans et les opposants de cette molécule, comme ce fut le cas avec l'arrivée des traitements de substitution aux opiacés ?

- Comment interpréter le retour des arguments soulignant *l'importance d'une clinique centrée sur la parole* plutôt que *la médicalisation à outrance* que certains alcoologues évoquent aujourd'hui ?

Cela fait trente ans que ces Journées se font le témoin d'une société qui se contemple au miroir du traitement de la détresse sociale qu'elle produit. En ce sens, ces deux événements, ainsi que leurs conséquences, ne peuvent pas nous laisser indifférents.

La Mairie de Reims s'associant à notre trentième anniversaire, nous accueillera dans sa magnifique salle des fêtes.

Si vous souhaitez proposer une intervention, merci d'adresser votre argument avant le 7 novembre 2013